



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 21 octobre 2024**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

### **71, avenue Babel**

Permettre l'agrandissement du garage isolé en cour arrière de la résidence multifamiliale située au 71, avenue Babel. Le garage posséderait une superficie totale de 77 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation prévoit une superficie totale au sol maximale de 60 m<sup>2</sup> pour ce type de construction.

### **773, rue Guay**

Permettre de régulariser l'implantation de la résidence située au 773, rue Guay. La résidence possède une marge de recul latérale de 1,89 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de construction.

### **320 rue des Nénuphars**

Permettre de régulariser la largeur de l'aire de stationnement pour la résidence située au 320, rue des Nénuphars. Le stationnement possède une largeur de 11,76 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la largeur maximale d'une aire de stationnement aménagée en cour avant est fixée à 8 m pour ce type de résidence.

### **1146, rue Leventoux**

Permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence située au 1146, rue Leventoux. Le garage posséderait une superficie totale de 97 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation prévoit que dans le cas où un garage attenant est déjà construit, la superficie totale au sol d'un garage isolé ne doit pas dépasser 50 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du

patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 20 octobre 2024, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 21 octobre 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 25 septembre 2024



**Me Joanie Perron, greffière et  
directrice des affaires juridiques**